****

**CADRE DE GESTION DES POLITIQUES DE  
CONFIDENTIALITÉ**

Élections Yukon sait que les renseignements électoraux sont confidentiels. Ils sont uniquement utilisés à des fins électorales. L’organisme ne les divulguera en aucun cas, sauf si cela est autorisé dans le contexte électoral, conformément à la loi, ou avec l’accord de la personne.

Le cadre de gestion des politiques de confidentialité d’Élections Yukon permet à ce dernier de gérer la confidentialité des renseignements personnels qu’il recueille, utilise, divulgue et conserve dans le cadre de ses fonctions légales. Il sera revu au moins tous les deux ans.

**Soutien de la direction**

Le directeur général des élections et la haute direction d’Élections Yukon ont approuvé le présent plan et s’engagent à le mettre en œuvre.

**Agent de protection de la vie privée**

L’agent de protection de la vie privée désigné est chargé de la surveillance générale de la gestion des renseignements personnels et du respect de la confidentialité. Le directeur général adjoint des élections est nommé agent de protection de la vie privée.

**Formation**

À leur arrivée au sein de l’organisme, tous les employés du bureau d’Élections Yukon (permanents et temporaires) suivent une formation sur la protection de la vie privée dans le cadre de leur orientation. Par ailleurs, le personnel à temps plein est tenu de participer à une séance d’orientation relative à la formation sur la protection de la vie privée.

Les employés temporaires qui travaillent dans les bureaux des circonscriptions électorales, notamment les directeurs du scrutin et les directeurs adjoints du scrutin, doivent suivre un module de formation sur la protection de la vie privée.

La formation des superviseurs, des agents réviseurs et du personnel temporaire du scrutin qui travaillent dans les lieux de scrutin comprend des instructions concernant l’utilisation et la gestion appropriées des renseignements personnels.

**Politiques de gestion des renseignements personnels**

Les politiques de gestion des renseignements personnels d’Élections Yukon sont prévues et mises en œuvre pour faciliter la gestion et le respect de la confidentialité. Les politiques et les processus et documents connexes sont revus régulièrement et modifiés au besoin. On s’assure ainsi qu’ils demeurent à jour et complets.

Élections Yukon respecte également les politiques de confidentialité externes établies dans la politique de sécurité du bureau du commissaire à la protection de la vie privée, lorsque ces politiques ne contreviennent pas à la *Loi sur les élections* ou ne compromettent pas l’indépendance du directeur général des élections dans son rôle de fonctionnaire de l’Assemblée législative.

**Collecte de renseignements personnels**

En vertu de la *Loi sur l’accès à l’information et la protection de la vie privée*, Élections Yukon informe les personnes auprès desquelles les renseignements personnels ont été collectés, au moment de la collecte, verbalement ou par écrit, des fins auxquelles ces renseignements sont destinés, de la disposition législative autorisant la collecte, et de la manière dont elles peuvent contacter l’agent de la protection de la vie privée de l’organisme.

Les données seront utilisées pour appliquer les dispositions de la *Loi sur les élections*. Pour en savoir plus, contacter l’agent de la protection de la vie privée d’Élections Yukon, par téléphone, au 1-867-667-8683; par courriel, à privacy@electionsyukon.ca; par la poste à l’adresse : Agent de la protection de la vie privée, Élections Yukon, C.P. 2703, Whitehorse (Yukon)  Y1A 2C6.

**Évaluations des risques d’atteinte à la vie privée**

Élections Yukon examine les risques d’atteinte à la vie privée au moyen des outils préliminaires prévus à cet effet, soit l’outil d’évaluation des risques et l’outil d’évaluation des facteurs relatifs à la vie privée dans le cadre de la préparation d’événements, de projets, d’activités ou de systèmes requérant la collecte, l’utilisation ou la divulgation de renseignements personnels.

**Inventaire des renseignements personnels**

Élections Yukon tient un inventaire des renseignements personnels pour justifier l’exercice des pouvoirs particuliers en matière de collecte, d’utilisation et de divulgation des types de données détenues et utilisées.

**Gestions des prestataires de services**

Les prestataires de services doivent se conformer aux déclarations de protection de la vie privée d’Élections Yukon lorsque l’entente implique l’utilisation de renseignements personnels.

**Atteinte à la vie privée**

Étant donné la nature variée des incidents liés aux données ou des atteintes à la vie privée, il est impossible d’appliquer un protocole d’intervention unique. Chaque mesure dépendra de la gravité de la situation.

**Gestion des dossiers**

Élections Yukon se charge de la gestion des dossiers, y compris ceux qui contiennent des renseignements personnels (dossiers administratifs, d’exploitation...). La *Loi sur les élections* et la *Loi sur les archives* prévoient des calendriers de conservation des documents et indiquent la marche à suivre à la fin de la période de conservation.

**Transparence**

Élections Yukon fait son possible pour être ouvert et responsable quant à ses politiques et ses pratiques de confidentialité. Pour en savoir plus, visiter le [www.electionsyukon.ca](http://www.electionsyukon.ca/fr).

**Renseignements**

Pour obtenir de plus amples renseignements au sujet de la protection de la vie privée, écrire à l’agent de la protection de la vie privée d’Élections Yukon, à [privacy@electionsyukon.ca](mailto:privacy@electionsyukon.ca).